Plan du cimetière



Le cimetière communal de Sombernon est un lieu de recueillement et de mémoire, accueillant les sépultures des personnes qui y reposent.

Il comprend différents espaces dédiés aux sépultures et au souvenir des défunts.

Afin de faciliter l'orientation des visiteurs et la recherche des sépultures, la commune met à disposition un plan du cimetière.

Celui-ci permet de visualiser l'organisation des lieux, de repérer les différentes allées et de localiser les concessions.

Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
-
 03 80 33 40 01

- Contact

Téléchargement

Plan du cimetière communal

Marché de Noël



Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
- 03 80 33 40 01
- Contact

Le cimetière communal



La commune met à disposition des familles un cimetière permettant différents modes de sépulture et de recueillement.

Vous y trouverez :

- Des concessions traditionnelles pour les sépultures en pleine terre.
- Des cavurnes, destinées à accueillir les urnes funéraires.
- Un jardin du souvenir, dédié à la dispersion des cendres dans un espace de recueillement.

Tarifs et durée des concessions

Les concessions sont accordées pour une durée de 30 ans.

- Concession pour une tombe : 150 €
- Concession pour une cavurne : 400 €

Pour tout renseignement complémentaire ou toute demande de concession, nous vous invitons à contacter la mairie.

Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
- 03 80 33 40 01
- Contact

Objets trouvés

Vous avez perdu un objet sur la commune ?

La commune met à votre disposition cette rubrique afin de faciliter la restitution des objets retrouvés sur son territoire.

Comment ça fonctionne ?

Tout objet trouvé doit être rapporté à l'accueil de la mairie. Après réception, une photo de l'objet pourra être publiée sur cette page afin de permettre à son propriétaire de le reconnaître.

Vous trouverez ci-dessous les photos des objets actuellement en attente de leur propriétaire.

Si vous reconnaissez l'un de ces objets, contactez ou rendez-vous à la mairie pour organiser sa restitution. Une preuve de propriété pourra vous être demandée.

Durée de conservation

Les objets sont conservés en mairie pendant une durée maximale d'un an à compter de leur dépôt.

Passé ce délai, les objets non réclamés pourront être orientés vers une association, une recyclerie ou une filière de traitement des déchets adaptée à leur nature et à leur état.

Vous avez trouvé un objet ? Ayez le bon réflexe : rapportez-le à la mairie pour lui donner toutes les chances de retrouver son propriétaire !

Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
- 03 80 33 40 01
- Contact

Téléchargement

Arrêté sur les objets trouvés



Montre Flik Flak

Trouvée le 06/11/2026

Lieu : Salle cinéma – Espace de la Brenne

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter lors des élections, il est indispensable d’être inscrit sur les listes électorales.

Une inscription automatique à 18 ans

L’inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes Français qui atteignent l’âge de 18 ans, à condition d’avoir effectué leur recensement citoyen à l’âge de 16 ans.

La mairie informe chaque nouvel électeur de son inscription

par courrier. Aucune démarche supplémentaire n'est alors nécessaire.

Toutefois, si l'inscription automatique n'a pas pu être effectuée (recensement tardif, déménagement après le recensement…), il est possible de régulariser sa situation en effectuant une démarche auprès de la mairie.

Une démarche volontaire dans les autres cas

En dehors de l'inscription automatique à 18 ans, l'inscription sur les listes électorales nécessite une démarche volontaire, notamment en cas de déménagement ou pour les citoyens européens souhaitant voter en France.

Pensez à vérifier votre situation électorale afin de pouvoir participer aux prochains scrutins.

Date limite d'inscription pour l'élection présidentielle 2027

Pour pouvoir voter lors de l'élection présidentielle de 2027, pensez à vérifier votre inscription sur les listes électorales.

La date limite d'inscription est fixée :

- Au **mercredi 10 mars 2027** pour une inscription en ligne.
- Au **vendredi 12 mars 2027** pour une inscription directement en mairie ou par courrier.

N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre démarche !

Vous pouvez également vérifier votre situation électorale et effectuer votre inscription en ligne sur le site officiel service-public.fr.

Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
- 03 80 33 40 01
- Contact

Téléchargement

Formulaire d’inscription sur les listes électorales

Ouverture Médiathèque & Ludothèque Le Pourpris



Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
- 03 80 33 40 01
- Contact